

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

## Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 8 novembre.

## Demande de renouvellement d'exploiter par la CMSE

Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de Cayres et l'extension de l'emprise de cette dernière est approuvé.

## Demande d'achat de parcelles

L'assemblée émet un avis favorable à la vente des parcelles F431-432 à Mr et Mme GRAZIOLI pour un montant de 2 115€

## Commission adressage

Sont nommés, membre de la commission : ABRIAL Michel, BELIN Denis, CHASTEL Annie, GAUTHIER Christelle, ROBIN Carole

## Demande de subvention DETR 2023 : aménagements de la voirie communale

Question ajournée

## Demande de subvention CAP43

Les élus approuvent le projet de remise en état des chemins communaux pour un total de 19 990 € avec une subvention de 80%.

## Organisation du temps de travail

L'harmonisation du temps de travail est approuvée.

## Modification du RIFSEEP

La modification du régime indemnitaire présentée est approuvée par les élus.

## Annulation partielle d'une facture d'eau pour Alleyras

Les élus acceptent de renoncer partiellement au recouvrement de la facture du 2ème semestre 2020 pour 1 803,90 €.

## Décision modificative

Les modifications du budget annexe de l'eau d'un montant de 1 600€ sont approuvées.

## Dépenses exceptionnelles au compte « fêtes et cérémonies »

Les élus décident d'offrir des places de cinéma pour les enfants participant au jeu « Dessine nous un élément du patrimoine de ta commune » et la prise en charge des fournitures en faveur de l'association « Vivre ensemble à Saint-Haon » pour la décoration de Noël sur le Bourg.

## Pose d'enseignes : gîte et salle polyvalente

Le devis Ibiz d'un montant de 840 € est retenu.

## Associations :

Remerciement de la FFRandonnée pour l'Alti'ligérienne

Dissolution du club de la garde

Nouvelle association : Vivre ensemble à Saint-Haon

### **Sapin de Noël**

2 sapins seront installés : un pour le gîte et un sur la place publique

### **Ruine à Escublac**

SEBATI 43 est autorisé à débarrasser à ses frais et à évacuer les pierres.

### **Bulletin municipal sur les encarts publicitaires**

Sponsor : A ce jour, 29 entreprises ont répondu favorablement sur 64 sollicitées

Associations : Un courrier, resté sans réponses, leur a été transmis

Résultats aux examens : Un article sera dédié aux diplômés dans le prochain Bulletin municipal.  
Les familles concernées sont invitées à se faire connaître en Mairie.